

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 194

présenté par  
MM. de Rugy, Yves Cochet et Mamère

-----  
**ARTICLE 16 TER**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Cette charte qualité comprend expressément des engagements quantitatifs et qualitatifs relatifs à un fonctionnement énergétiquement sobre des établissements de formation et au recyclage des matériaux utilisés pendant les actions de formation. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si nous voulons une économie plus sobre en énergie et une société plus soucieuse de l'environnement, l'État doit donner l'exemple et, dès à présent, demander à tous ses prestataires, qu'ils soient publics, parapublics ou privés de changer radicalement leurs modes de fonctionnement. Ceci s'applique donc aussi aux prestataires de formation.